catholique et le grand François, M. Emile Keller, ou 35 de la rue de Grenelle, pour la gloire de Dieu, la défense de l'Eglise, pour l'union des catholiques et le soutien des persécutés.

Un souvenir ému et reconnaissant a été donné par Mgr Amette à M. Emile Keller, « arraché au combat pour recevoir sa récompense », et qui a légué à son fils, avec toutes ses vertus de catholique et de Français, la direction de ses œuvres bien-aimées.

Le fils, ainsi qu'il l'a prouvé hier dans son allocution enflammée de foi et de patriotisme, est digne du père.

Puis sont venus, l'Association catholique de la Jeunesse française, dont le nouveau président, M. Gerlier, a fait entendre les accents éloquents de fidélité à l'Eglise et de résolution à la défendre jusqu'à la mort, que des prédécesseurs, les Lerolle, les Batifs, les Reverdy, les de Roquefeuil ont rendus traditionnels dans la vaillante cohorte de la jeunesse catholique; la Société d'éducation, les Cercles catholiques, par M. le comte de Mun; les Unions fédérales des commerce et de l'industrie; la Ligue de l'Evangile, l'Association de Notre-Dame de Salut, etc., etc. Ce fut une longue théorie des représentants de l'activité catholique, venus assurer leur archevêque de leur union et de leur désir de combattre toute pour la vraie cause sous sa direction.

En présentant les Cercles catholiques, M. le comte de Mun, fondateur de l'œuvre et président de son Comité général, a donné du son caractère catholique, populaire et social une admirable définition dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire les principaux passages :

L'œuvre des Cercles, étrangère à la politique de parti, forme une société de catholiques étroitement unis entre eux et avec tous leurs frères, enfants comme eux de la sainte Eglise romaine, pour la défense de leur mère et la propagation de leur foi. Ils s'appliquent, en toutes circonstances, à suivre docilement la direction donnée par le Souverain Pontife, proclamant la vérité qu'il enseigne, répudiant l'erreur qu'il condamne, réglant leur conduite d'après ses instructions, dans un esprit de discipline simplement et joyeusement acceptée. Toutes les fois que vous daignerez, Monseigneur, faire appel à leur bonne volonté, vous les trouverez prêts à répondre à votre voix. Au milieu des cruelles épreuves que traverse l'Eglise de France, ils affirment plus hautement que jamais leur inébranlable confiance dans son impérissable vitalité, et ils viennent, au début de cette année, se ceindre autour de leur archevêque pour l'aider, dans la mesure de leurs forces, à la défendre, par les moyens qu'il jugera les meilleurs, contre les attaques de ses ennemis.

Ils ne sentent assurés de servir ainsi, de la manière la plus efficace, la patrie française dont ils ne séparent jamais la cause de celle de l'Eglise, les aimant l'une et l'autre d'une égale ardeur et considérant leur union comme la condition de la grandeur nationale.

L'action sociale et populaire est, vous le savez, Monseigneur, l'objet propre de notre œuvre. Nous continuerons à l'exercer, conformément aux enseignements de l'Eglise, heureux de voir s'épanouir autour de nous, avec une vigueur toujours plus grande, sous des formes variées, mais toutes appuyées sur les principes auxquels nous sommes attachés depuis près de quarante ans, l'idée à laquelle nous avons voué notre vie.

Notre ambition, aujourd'hui comme au temps lointain où notre œuvre fut fondée, est de hâter la réconciliation du peuple avec l'Eglise, en faisant pénétrer dans la masse des travailleurs le rayonnement de sa lumière et les effets de sa bienfaisante influence.

Sa Grandeur a vivement remercié M. de Mun des sentiments qu'il venait d'exprimer ; il a rendu hommage aux vues si élevées du fondateur de l'œuvre qui « offre aujourd'hui au représentant de l'Eglise dans le diocèse de Paris un et éclatant témoignage de son dévouement envers l'Eglise, dévouement qu'elle unit à une parfaite soumission aux enseignements et à la direction de son chef, première condition de toute action politique vraiment féconde ».

Félicitant, en termes touchants, les ouvriers du courage et de la fermeté qu'ils apportent à la profession publique de leur foi, tout ce que ses membres ont fait pour le peuple, il a, dans une belle évocation de l'histoire, protesté contre la calomnie qui, à l'occasion de sa récente intervention en faveur des boulangers, a prétendu dénoncer cette attitude de l'archevêque de Paris comme une tardive innovation, tandis que, dans tout le cours des siècles, l'Eglise n'a cessé de prendre en main la défense des faibles, des déshérités et des pauvres.

A 5 heures, les réceptions étaient terminées. Beaucoup de joies et de consolations avaient grandement aidé Sa Grandeur à supporter beaucoup de fatigue.

Le clergé

Lundi soir, en la fête de sainte Geneviève, patronne de Paris, Mgr Amette a reçu, dans la salle Saint-François de l'hôtel de Condé, les vœux de son clergé.

Leur interprète était, cette année, M. le chanoine Dillenséger, curé de Notre-Dame de Lorette. Son allocution a été un vivant rappel du programme que s'est imposé l'archevêque de Paris dans sa première lettre pastorale : des églises, des écoles, les prêtres. Après s'être réjoui de la liberté, achetée, il est vrai, au prix d'une douloureuse spoliatice, et avoir assuré Sa Grandeur et l'administration diocésaine de la reconnaissance et du dévouement du clergé parisien, M. le chanoine Dillenséger a spécialement insisté sur les développements consolants des écoles libres et des œuvres de jeunesse dans l'archidiocèse. Des applaudissements nourris ont salué le passage dans lequel l'orateur félicitait Mgr l'archevêque de l'honneur qui lui est échu de porter devant les tribunaux la cause des droits de Dieu et des parents sur l'enfant. Même approbation émue quand, pour son zèle inlassable et ses initiatives sociales, Monseigneur se vit présenter comme un « évêque vraiment populaire ».

La réponse de Sa Grandeur fut — est-il besoin de le dire — émouvante de délicatesse et d'esprit apostolique.

Mgr l'archevêque se déclare moins optimiste que l'orateur au sujet de la liberté récupérée.

« Elle est si loin d'être complète ! Et l'horizon est chargé de tant de menaces ! Nous ne l'aurons pleine que le jour où l'Eglise aura reconquis le droit qui lui appartient de par Dieu et de par le droit naturel, commun à tous les Français, de s'organiser librement et légalement, de posséder la motte de terre et les murailles nécessaires pour son apostolat. Au reste, ce que nous avons de liberté, nous voulons le garder et nous ferons tout pour l'étendre. »

Au sujet de la lettre de l'épiscopat et de son procès, Monseigneur déclare n'avoir escompté que son « rigoureux » devoir, et se félicite du grand honneur d'être poursuivi. Quelle que soit, d'ailleurs, l'issue du procès, « on n'enchaînera pas sur nos lèvres la parole de vérité et de salut ». Sa Grandeur ne craint, d'ailleurs, pas avoir violé la loi. La loi de séparation — contre laquelle il ne faut pas cesser de protester — ne garantit-elle pas la liberté des cultes ? Les auteurs de manuels reprochent aux évêques de leur naïve. Ce sont les évêques qui ont voulu les empêcher de naître.

Mgr Amette recommande particulièrement à la sollicitude de son clergé les enfants et le peuple, et invite en finissant à méditer les deux paroles de Notre-Seigneur : « Laissez venir à moi les petits enfants » et : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés. »

La lutte scolaire

Les exclusions

Ont été récemment exclus de l'école :

A Saint-Jean-de-Vaux (Saône-et-Loire), pour trois semaines, six enfants, à la suite d'une pétition signée par les pères de famille demandant le retrait d'un manuel condamné (ces enfants sont aujourd'hui placés dans un pensionnat catholique) ; — à Saint-Jeoire-Faucigny (Haute-Savoie), seize élèves de l'école des filles, chassées pour quinze jours, après avoir subi courageusement toutes sortes d'affronts, de menaces et d'intimidations de la part de leurs maîtresses voulant les obliger à étudier le manuel de Devinat, et aux blasphèmes desquelles ces enfants ont fait, nous écrit-on, des réponses dignes des confesseurs de la foi ; — à Etais (Yonne), deux enfants qui, depuis deux mois, soutenaient une lutte analogue contre leur instituteur ; — à Gageac (Dordogne), sept enfants ; — à Bettaincourt, Wessy et Richebourg (Haute-Marne), sept enfants ; à Campriou (Gard), une fillette dont la ténacité et celle des parents l'emportent enfin, puisque l'instituteur vient de retirer de en chasse les manuels condamnés ; — à Tour-en-Bessin (Calvados), un enfant que ses parents viennent de placer dans une école catholique ; — à Nuseroites (Cantal), deux enfants ; — à Jouvençon (Saône-et-Loire), une enfant, plusieurs fois chassée de l'école pour avoir refusé de se servir du livre de Guiot et Mens, et que ses parents envoient aujourd'hui, malgré la lourde charge qui en résulte pour eux, dans un pensionnat catholique ; — à Lens, Pas-de-Calais ; à Saint-Hilaire-de-Brens (Isère) ; à Saxel (Haute-Savoie), trois enfants ; — à Circourt-les-Viéville (Vosges), une fillette, déjà renvoyée trois fois et aujourd'hui exclue pour quinze jours ; — à Certaniesat (Basses-Alpes), et à Vélieux (Hérault), deux enfants ; — à Monnetier (Haute-Savoie), quatre enfants ; — à Sanville (Vosges), quatre enfants ; — à Champdôtre (Côte-d'Or), six fillettes expulsées définitivement par l'inspecteur d'Académie ; — à Cenves (Rhône), vingt-trois enfants ; — à Sommedieue (Meuse), quinze petites filles et six garçons ; — à Pruniers (Maine-et-Loire), deux enfants qui avaient refusé d'apprendre le manuel Charton et Delage, spécialement condamné par Mgr l'évêque d'Angers.

Importants résultats de la lutte

D'après les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à ce jour, nous ne comptons pas moins de 25 écoles dans notre Mayenne où les mauvais livres ont disparu devant la volonté nettement affirmée des chefs de famille. Ainsi, dans plus de la moitié des écoles où l'on nous avait signalé la présence de manuels condamnés, ces manuels sont aujourd'hui brûlés ou retirés : c'est déjà un magnifique résultat.

Une autre conséquence des attaques contre la foi de nos populations et chrétiennes sera la fondation de nouvelles écoles libres. Quatre vont être mises en construction prochainement.

(*Semaine religieuse de Laval.*)

L'épiscopat anglais et les élections

Les archevêque et évêques d'Angleterre ont adressé au clergé et aux fidèles une lettre pastorale que nous avons déjà résumée et dont nous croyons utile de reproduire le texte intégral :

Chers et Révérends Frères,
et Chers Fils en Jésus-Christ,

Les catholiques, obligés par devoir de religion d'aimer leur patrie et de s'intéresser ardemment à sa prospérité, ne peuvent pas rester indifférents à la grave crise politique que nous traversons en ce moment. Quelque opinion que nous puissions nous faire des diverses questions qui divisent doctrinalement les différentes écoles politiques, nous savons qu'en définitive leurs décisions doivent affecter dans l'avenir le vitalité de la nation.

Nous qui croyons que tous les événements humains sont dirigés par Dieu, et que s'est vers Dieu qu'il faut lever les yeux aux heures d'épreuve et de difficulté, nous vous exhortons vivement à prier avec ferveur pendant les semaines qui viennent afin que l'opinion publique prenne la direction qui contribue le plus à l'honneur et à la gloire de Dieu, et soit profitable à la prospérité de l'empire entier. Afin que nos supplications s'unissent de temps en temps dans la même expression, et obtiennent l'efficacité promise à ceux qui prient en commun, nous prescrivons que les dimanches et jours fériés, après chaque messe, jusqu'à la fin de janvier, dans chaque église et chapelle publique de la province, on récite, à cette intention spéciale, les prières : « Venez, Esprit-Saint », « Notre Père », « Je vous salue, Marie », et « Gloire soit au Père, etc. » En outre, nous prescrivons que, pendant cette même période, on récite tous les jours dans les écoles trois « Je vous salue Marie », et que le clergé ajoute à la messe les oraisons *Pro Congregatione et familia* (n° 8, dans le Missel).

Dans les discussions politiques courantes, les catholiques peuvent se trouver pratiquement soutenir des opinions très divergentes sur tous les points, sauf un : il y a une question si vitale pour les intérêts de la religion, qu'il n'y a pas place pour deux opinions à son sujet parmi ceux qui ont vraiment à cœur les intérêts de l'Eglise. Ce point de souveraine importance, c'est le maintien effectif de nos écoles nettement catholiques. Vous savez l'histoire des quatre dernières années ; comment des efforts répétés ont été faits pour faire passer des lois qui auraient fait à nos écoles catholiques un mal irréparable ; comment, en dépit de toutes les réclamations, le gouvernement s'est refusé à tout arrangement que les évêques eussent pu accepter comme un règlement définitif de la question.

Les efforts unis des évêques, du clergé et des laïques, sans distinction de partis politiques, parvinrent à résister, et, avec la grâce de Dieu, à repousser, en fin de compte, ces assauts répétés contre nos écoles.

Mais nous aurons peine à oublier l'angoisse terrible par laquelle nous avons passé, et son souvenir nous fait nécessairement envisager l'avenir avec la plus grave inquiétude, car rien ne nous assure que ces tentatives ne se renouvelleront pas. Comme nous l'avons souvent déclaré, cette question n'a aucun caractère politique. C'est un point essentiellement vital pour la religion. Les catholiques sont maintenant à la veille d'exercer de nouveau une grave responsabilité, celle de voter pour les élections générales ; il est clair qu'un catholique serait inexcusable de donner son vote à un candidat sans s'être assuré devant Dieu que ce candidat usera du pouvoir politique qui lui sera confié, pour accorder à nos écoles un juste traitement.

Pour aider nos électeurs catholiques à se faire un jugement vrai en cette grave circonstance, nous ordonnons que la question suivante soit proposée — de la manière que chaque Ordinaire jugera à propos de fixer — à tous les candidats au Parlement :

« Vous engagez-vous, si vous rentrez au Parlement, à faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour assurer un traitement équitable aux écoles catholiques, en sorte que, tout en conservant leur caractère et leur administration catholiques (ainsi que le choix des maîtres) — raisons pour lesquelles elles ont été hâtées à des frais énormes par les catholiques de ce pays, — elles reçoivent du budget public les mêmes secours financiers qui sont accordés aux autres écoles publiquement reconnues et dont la situation au point de vue de l'éducation est la même ? »

Afin d'éviter toute confusion, nous désirons qu'à cette occasion, aucune autre question, même concernant les autres « incapacités » catholiques, ne soit proposée à aucun candidat par les catholiques. Nous demandons au clergé de s'abstenir à l'église de toute allusion à la crise politique, sauf dans la mesure où cela serait nécessaire pour exciter les fidèles à de ferventes prières ou pour faire connaître les réponses des candidats au Parlement.

Nous vous exhortons vivement, chers fils en Jésus-Christ, à examiner avec le plus grand soin les réponses données à cette question officielle, à considérer le passé du candidat, afin de voir s'il a été fidèle aux promesses qu'il peut avoir faites en des occasions antérieures, et pour vérifier jusqu'à quel point on peut compter sur lui pour bien voter au sujet de nos écoles, même à l'encontre des exigences de par parti. Après avoir pris ces précautions, et avoir imploré les lumières de Dieu, alors, avec sa crainte auguste devant les yeux, donnez votre vote selon les inspirations de votre conscience.

Encore une fois, nous vous rappelons instamment la nécessité d'une prière constante et confiante, afin qu'après ces moments de grave angoisse notre divin Maître donne la paix au pays et une sécurité durable à nos écoles, qui sont une condition essentielle pour le maintien et le développement de la foi de notre peuple catholique.

Cette lettre, donnée à Westminster, le 17 décembre 1909, sera lue dans toutes les églises et chapelles de la province, le dimanche 26 décembre.

(Suivent les signatures de l'archevêque et des quinze évêques d'Angleterre).

Les projets d'Albert Ier

Du *Journal* :

Un journaliste a fait demander, par la bienveillance de sa légation, une audience au roi des Belges :

— Je lis vingt journaux chaque jour, a répondu Albert Ier. J'aime la presse, parce qu'elle est un instrument de justice et parce que la crainte qu'elle inspire tient en éveil les administrations prêtes au sommeil. Je recevrais volontiers M. X... Mais que lui dirais-je en ce moment ? Des banalités, des paroles aimables et vagues qui me feraient passer pour un sot aux yeux des lecteurs ? Si je dis des paroles plus graves, si je parle de projets — je ne puis encore parler que de cela — je risque le sort de souverains plus habiles que moi à leur royal métier, qui se mirent en mauvaise posture pour avoir trop parlé. Dites à M. X... qu'un roi constitutionnel est un personnage muet, et qu'un muet ne se montre pas devant la presse, cette force du langage.

Et, pourtant, il y a autre chose que des promesses dans ce règne vieux de quelques jours. Depuis la joyeuse entrée, un grand événement s'est passé : le roi Albert et la reine Elisabeth ont rendu à la Belgique familiale une monarchie familiale.

Le peuple, le Parlement, les hommes d'affaires sont d'accord avec le roi pour mettre les scandales d'une vie, qui eut sa grandeur, sous les voiles de deuil.

La dynastie a retrouvé une popularité qu'elle avait perdue. Il est curieux de montrer, dans un pays où la qualité des personnes disparaît dans la fonction, l'influence d'une cour qui a la coquetterie de l'amour conjugal et de la vie patriarcale. C'est un nouveau mode de règne. Et nous avons vu ce qu'il peut donner de grandeur et de prospérité par l'exemple de l'Italie.

Aucune photographie ne donne le physionomie du roi. Aucun artiste, peintre ou sculpteur, n'a réussi, jusqu'ici à fixer l'image du prince Albert. Cette tête blonde, tout en mouvement, avec l'énergie des traits, la timidité du regard, le rire presque enfant des lèvres, a échappé à la pétrification des cours. Albert Ier a l'air d'un jeune ingénieur très moderne, sorti de l'école après des succès d'examen et disposé à se lancer dans le pratique du métier. Avec cela, l'expression mobile empêche de voir les détails de cette tête, tout éclairée de bonté. Grand, mince, encombré de sa haute taille qu'il courbe pour arriver à l'oreille de son interlocuteur, le roi s'est longtemps amusé à varier sa tête. On l'a vu barbu d'une barbe blonde toute bouclée, une barbe de sage antique. On l'a retrouvé paré de fines moustaches relevées à l'allemande. Il a eu les cheveux longs et bouffants. Il les a portés plats sur le front, puis courts, à l'ordonnance militaire. Enfin, la dernière manière laisse de très courtes moustaches, le visage rasé et les cheveux séparés par une raie. La nouvelle monnaie représentera le roi dans ce nouvel arrangement, si rien n'est changé d'ici un mois dans l'ordonnance de cette tête à transformations.

Mais le physique d'un homme, même quand il est roi, n'a pas grande importance. Au moral, Albert Ier est le prince « libère et bien né » dont parle Rabelais. C'est un doux énergique, lent à former un projet, prompt à l'exécuter. Les seigneurs qui entouraient le vieux roi n'ont pas attendu longtemps la preuve de cette énergie : tout et tous ont été rayés d'un trait. Et la nouvelle maison a été formée dans un esprit de famille.

La vie intime est déjà réglée : le palais de Laeken sera abandonné dès que le palais royal, en pleine restauration, sera achevé.

— La résidence du roi doit être dans sa capitale et en milieu de la ville, a déclaré Albert Ier. C'est un acte de déférence vis-à-vis des ministres, qui ne doivent pas perdre leur journée en courses ; vis-à-vis du Parlement et vis-à-vis du peuple, auquel le roi ne doit pas se cacher.

L'ordre des journées est réglé sur ce principe : échapper à la tyrannie protocolaire dans la mesure où ce n'est pas nuisible à la dignité de la nation.

Le roi est toujours levé à 6 heures. Il portera désormais à Bruxelles l'uniforme de général, en petite tenue. Lecture des journaux, réception de l'officier de service et du secrétaire particulier, signatures urgentes, programme de la journée.

A 8 h. 1/2, la reine rejoint son mari dans le cabinet de travail. Et c'est le premier déjeuner, sans tiers, avec les plus jeunes des enfants. Car le prince héritier est déjà au travail. Le service est à l'allemande : un plateau avec jambon, œufs, café, lait, et ces petits pains jumeaux que les Bruxelloïs appellent des pistolets.

Ce repas dure une demi-heure. C'est le plus long de la journée, puisque c'est le plus intime. Après quoi, les audiences du roi commencent. La reine donne le matinée à ses enfants, aux œuvres nombreuses qu'elle dirige et aux visites secrètes, aux visites de contrôle qu'elle fait aux pauvres.

Toute la personne de la reine donne une impression souveraine d'intelligence, de charme et de tendresse. Toute la force de cette tête est dans le sourire. Naturellement, sans efforts, la princesse Elisabeth a conquis la Belgique dès sa « joyeuse entrée » à Bruxelles, après le mariage d'amour de 1900. Elle a gardé la conquête, et les anecdotes abondent autour de son charme.

Un jour, c'est le soldat de garde à la porte du palais qui tombe de froid. La princesse apprend l'accident. On porte le malade dans le grand salon. Et la princesse, au milieu des domestiques lents, donne les soins médicalement exigés en bonne infirmière, fille attentive d'un père médecin. Car le prince de Ravière, père de la reine, fut un praticien distingué.

Parfois, la reine a des attentions d'une délicatesse charmante : elle va soigner une vieille femme paralysée. Elle aperçoit un violon dans un angle. La vieille est une ancienne artiste. La princesse exhiste l'instrument et joue pour la malade de vieux airs, des airs de sa jeunesse. Elle s'oublie. Il est une heure. Elle va être en retard pour déjeuner.

Car le déjeuner est rigoureusement servi à midi 1/2. Il dure *quinze minutes* : deux plats et de la bière. Les bourgeois de Bruxelles mangent mieux et plus longuement. En boisson, le roi est très patriote. Il aime la *gueuze lambic*, supporte les vins rouges, déteste le champagne.

L'après-midi du prince héritier appartenait souvent à la princesse : c'était le temps des longues promenades en automobile, des excursions qui menaient parfois le couple en France ou en Allemagne, pour une heure. Le prince conduisait toujours lui-même et à la plus vive allure. Mais son chauffeur lui donna un jour un brevet :

— Quand Son Altesse conduit, affirma le calme Flamand, je ne suis pas si tant rassuré que quand je suis au volant. Mais, tout de même, ça va, et je monte tranquille.

Les promenades sont finies : le roi doit son après-midi aux affaires de l'Etat. La première préoccupation du chef de famille est l'arrangement amiable de la succession de Léopold II. Le coucl immédiat du souverain va à l'heureuse fin des travaux commencés partout dans Bruxelles et qui font de la capitale une Messine volontaire. Mais ce ne sont-là que des actualités.

Le roi a de plus longs projets : il est attiré par la mer, cette écharpe d'eau qui va de l'épaule de la Belgique à sa ceinture. Prince héritier, il mena la transformation du port d'Ostende et la création du port de la Panne. Les obstacles se lèvent devant ses projets. Le roi saura en triompher. Son but est de faire de la Belgique une grande puissance maritime, appuyée sur la première marine marchande du monde.

Avec ses seules ressources, le prince Albert a déjà préparé son œuvre. Il a créé une mutualité de pêcheurs qui est en plein succès. Il a réorganisé l'œuvre de l'*Ibis* pour les orphelins de la mer. Il montra dans cette création son esprit de méthode et sa précision scientifique : rien ne fut laissé au hasard. Le prince visita, étudia les écoles professionnelles de marins, les navires-écoles de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France. Il conclut que rien de connu ne s'adaptait aux nécessités de l'industrie belge, et il fit les statuts originaux de l'*Ibis*, avec un stationnaire et soixante-dix enfants.

Le prince se préparait ainsi à ce qu'il appelle l'œuvre de son règne : la création d'une grande marine belge.

Le développement industriel du pays n'a pas de secrets pour le roi, qui a passé sa première jeunesse à visiter les grands établissements de l'Europe et qui connaît scientifiquement toute la métallurgie belge.

Très courageux, le roi est un *pacifiste* de principe. Il réprouva tout ce qui sépare les classes et les peuples. Il a une telle horreur du sang versé que la chasse lui est odieuse. Jamais il ne se livra à ce sport, qu'il appelle franchement « un jeu de sauvages ».

Le prince Albert fit deux grands voyages, celui des Etats-Unis, qui fut vraiment un voyage d'études industrielles, pendant lequel les Américains trouvèrent ce prince « trop simple, trop technique, trop intéressé à la mécanique ». Car les Américains ne comprirent pas que l'héritier du trône faisait noblement son apprentissage avant d'être le roi d'un pays industriel.

Le second voyage du prince Albert fut le promenade au Congo, pendant laquelle il prit mille pages de notes exactes et serrées, préface aux réformes qui vont commencer.

Roi, Albert Ier annonce qu'il sortira le moins possible du royaume :

— La dignité d'un souverain est de savoir rester chez soi, a-t-il dit.

Quand il voyagera, ce sera en roi, par nécessité de métier. C'est ainsi que le voyage officiel à la cour d'Angleterre se fera dès que le deuil sera terminé. Et ce voyage marquera une date dans l'histoire de la Belgique. Il sera sans doute suivi d'un voyage en France et d'une visite à Berlin.

Tels sont — selon un homme qui les connaît — les projets du roi tout neuf qui renouvelle en Belgique la popularité de la monarchie et reprend la tradition là où l'avait laissée Léopold Ier. Rien n'est livré au hasard dans cette existence de savant pratique. Le discours du trône contenait une phrase qui a été recueillie dans toutes les familles de ce pays, où l'esprit de famille domine tout autre sentiment :

— J'élèverai mes enfants dans le sentiment et le respect de la famille.

A cette phrase répond une popularité ardente et démonstrative qui, par-dessus les têtes unies des parents, va déjà au prince Léopold, beau comme un petit dieu, déjà grave et plongé dans le travail.

Telle est la nouvelle cour, réglée déjà sur une formule moderne, qui étonnerait les ombres des rois d'ancien régime, majestés catholiques, rois très chrétiens ou majestés apostoliques qui tenaient la majesté du règne à la majesté divine.

— Ma cour sera, a dit Albert Ier, une présidence de la République bien tenue, avec de la tradition.

Pour les petits exclus

La souscription du *Peuple Français* pour la médaille des petits exclus atteint, à ce jour, 3 744 fr. 60.

Les aumôneries dans les écoles primaires élémentaires

La commune de Sarzeau (Morbihan) s'étant vu attribuer 480 francs lors de la répartition entre les communes des économies à provenir de la suppression du budget des cultes, vota, par délibération du 19 août 1906, un crédit correspondant à l'effet d'organiser un service d'aumônerie dans l'école primaire élémentaire de la commune.

Le préfet ayant annulé cette délibération comme contraire à la loi du 9 décembre 1905, la commune de Sarzeau défère au Conseil d'Etat l'arrêté préfectoral.

L'arrêté a été déclaré valable par le Conseil d'Etat. Pauvres Conseils municipaux de France, on les tient avec des lisières, comme des enfants sans raison. Si encore ils subventionnaient des théâtres ou des saltimbanques ! Mais des aumôneries, jamais !

Le Petit Séminaire de Bordeaux

M. le préfet de la Gironde désirant se loger dans le palais archiépiscopal de la rue Vital-Carles, fit vendre par le Conseil général le Petit Séminaire situé cours Saint-Jean, à la ville de Bordeaux, moyennant 400 000 francs.

Ces 400 000 francs ne profitèrent pas aux contribuables, car ils furent aussitôt employés à transformer l'archevêché, d'où le cardinal Lecot avait été contraint de partir. Mais il suffisait à M. le préfet d'être installé somptueusement.

Après bien des avatars, le Petit Séminaire va paraître, être aménagé en caserne pour recevoir un régiment de hussards qui remplacera le 56e régiment d'artillerie récemment affecté à Bordeaux.

Nous ne pouvons que protester hautement contre cette nouvelle violation du droit.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Grand, o mon et 7 quarantaine, chaque jour et jusqu'aujourd'hui

Nous avons le douleur d'apprendre la mort de la marquise de Castellane, née d'Armagnac, pieusement décédée au château de Savignac (Gironde), dans sa 53e année.

La marquise de Castellane laisse sept enfants.

Mme Collineau, née de Mussemaker, 62 ans, à Mésanger (Loire-Inférieure). — M. Maurice Lepointe, 70 ans, à Nancy. — M. Aloyse Metzger, à Rosny-sous-Bois, 48 ans.

MARIAGE

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le mariage de Mlle Jeanne Chadac, d'Uzès, avec M. André Dumas, de Paris, qui sera célébré le 28 janvier prochain à l'église de Saint-Martin d'Uzès.

RECOMMANDATION

Plusieurs intentions.

Informations du soir

PRÊTRE ACQUITTÉ

On télégraphie de Brest :

Le curé de Plouescat était poursuivi devant le justice de paix par l'inspection académique à raison d'un sermon prononcé par cet ecclésiastique, au cours duquel il avait dit que les parents pouvaient envoyer leurs enfants au jubilé. Les écoliers s'abstinrent, dans ces conditions, d'assister aux classes pendant cinq jours.

L'inspection académique avait vu là un acte répréhensible au point de vue de la fréquentation scolaire.

Le curé a été acquitté sans dépens.

Cherbourg, 3 janvier. — Une mission chinoise, comprenant Tsian-Tsing-Lien, ingénieur de la marine ; Chen-Nyan-Tsa, capitaine de vaisseau, faisant partie de la mission du prince Tsai-Hsun, est arrivée à Cherbourg, accompagnée du lieutenant de vaisseau Mandat de Grancey et de M. Brandeis, représentant les intérêts français en Extrême-Orient.

La mission visitera l'arsenal et les établissements de la marine.

LES OBSÈQUES DU GRAND-DUC MICHEL

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Le cercueil contenant la dépouille du grand-duc Michel, frère de leur Alexandre II et grand-oncle de Nicolas II, est arrivé ce matin à 9 heures à la gare Nicolas, où les honneurs militaires lui ont été rendus. Le cortège funèbre s'est immédiatement formé. L'empereur a suivi, à pied, le corps du défunt jusqu'à la forteresse Saint-Pierre et Saint-Paul, où ont eu lieu le service religieux et l'inhumation.

Dès 7 heures du matin le canon tonne.

Des drapeaux cravatés de deuil sont suspendus aux fenêtres ; la plupart des magasins de la perspective Newsky sont fermés.

Alger, 3 janvier. — Une violente tempête sévit depuis vingt-quatre heures sur Alger et toute le région. La mer est démontée. Le paquebot postal *Ville-d'Alger*, de la Compagnie générale transatlantique, n'a pu partir hier à midi 1/2 pour Marseille et n'a levé l'ancre que dans la nuit.

FEUILLETON DU 4 JANVIER 1910 — 49

Bernard de Flée

Elle était là, sans parole et presque sans vie.

Mme de la Blinière la fit transporter dans une chambre inhabitée qui était située dans les communs, le soigna elle-même pendant plusieurs heures et la fit veiller le reste de la nuit.

Elle regardait comme providentielle cette arrivée de la pauvre innocente. A plusieurs reprises, soit par les soins du recteur de Penmarc'h, soit par ceux de Jean-Marie Le Theuff, elle avait essayé de faire parvenir des secours à cette malheureuse : argent, vêtements ou comestibles, tout avait subi le même sort ; quelque objet qu'on lui remît, Annaïk le jetait avec le même mépris dans la mer.

Il avait donc fallu suspendre ces libéralités inutiles, et aujourd'hui Mme de la Blinière, après la première émotion passée, était heureuse de pouvoir secourir enfin cette ancienne domestique de la famille. Sa démence même méritait une récompense puisqu'elle était due au maternel chagrin de son âme dévouée.

Après avoir eu d'abord l'idée de la placer dans un hospice, Mme de la Blinière abandonna ce projet. La folle qui, pendant vingt-deux ans, s'était claquemurée dans une cabane ne consentirait pas, sans doute, à se laisser amener ailleurs qu'à Morville. Elle y était venue pour y rester ; son calme relatif l'indiquait. La châtelaine répugnait à employer la force pour faire emporter cette malheureuse loin de l'asile qu'elle s'était librement choisi.

Rien, d'ailleurs, dans l'état de la folle ne nécessitait cette décision. Annaïk Trébourdec n'avait plus d'accès de violence. Depuis la scène de la grille, le soir de son arrivée, elle demeurait tranquille, insouciante, les lèvres figées en un rictus hébété fait pour inspirer la pitié plus que l'horreur.

Toutefois, prudente autant que généreuse, Mme de la Blinière ne voulut ni laisser la pauvre insensée livrée à elle-même ni en imposer la garde à ses domestiques. Elle écrivit à la Supérieure d'une communauté de Sœurs gardes-malades pour lui demander une religieuse qu'elle installerait auprès d'elle.

En agissant ainsi, l'excellente femme, et troublée par la question qui se posait sans relâche à son esprit, espérait avoir sous la main un moyen de plus d'éclaircir le mystère. Elle ferait revoir John Behrens à l'ancienne nourrice de Bernard, et celle-ci serait peut-être plus affirmative encore qu'au moment de l'étrange entrevue de Penmarc'h.

Cette nouvelle rencontre, à la fois désirée et craintée par Mme de la Blinière, se produisit peu de jours après l'arrivée d'Annaïk.

La folle, décidément très calme et d'apparence presque raisonnable depuis qu'elle était à Morville, se promenait dans le parc.

Elle allait, par les larges avenues plantées de hêtres pourpres, et sous les frondaisons éclatantes par l'automne, elle abattait le même vieux refrain que répétaient, quelques semaines plus tôt, les échos de la pointe de Penmarc'h, que jadis le pauvre insensée disait au petit Bernard couché dans son berceau.

N'était-ce pas un appel qu'elle lui jetait avec l'inconscient espoir que du fond de ces futaies seigneuriales surgirait tout à coup, sous des traits virils, l'enfant qu'elle pleurait ?

Mme de la Blinière qui, d'un peu loin, suivait l'innocente, se posait cette question, lorsque, comme pour y répondre, John Behrens apparut.

Il venait du pavillon de chasse et marchait vers le château. Il allait croiser la folle. Celle-ci s'arrêta, le contempla longuement, ainsi qu'elle avait fait à Penmarc'h, et lui dit en riant :

— Bonjour, petit ! Bonjour, petit !

Son accent n'avait pas la même tragique amertume que le jour où elle l'avait reconnu sur la grève étroite proche de sa cabane et du « rocher des Victimes ». Il lui semblait tout naturel de le retrouver là.

Elle lui prit les mains, les caresse doucement.

— Te rappelles-tu ?... demandait-elle, te rappelles-tu ?...

Mme de la Blinière, qui s'était rapprochée, attendait anxieusement que cette question se précisât. Mais un bruit de pas fit soudain se détourner la folle.

— Justin ! dit-elle.

C'était bien le régisseur, en effet. Lui, arrivait du château. Il eut un haussement d'épaules en voyant Annaïk, et dit à mi-voix :

— Comme c'est triste !

Puis, préoccupé de faire sans retard la communication qui l'amenait vers la châtelaine, il reprit très vite :

— J'accours prévenir Madame. J'étais tout à l'heure à la gare d'Yvetot avec ma carriole et j'en ramène la religieuse que Madame a demandée.

— Très bien. J'irai le recevoir dans quelques instants, fit la châtelaine qui désirait entendre Annaïk parler encore à John Behrens.

Mais Justin voulait aller jusqu'au bout.

— Cette religieuse, reprit-il, bien qu'elle ait beaucoup vieilli depuis vingt-deux ans, je l'ai tout de suite reconnue : c'est la Sœur Saint-Benoît.

Comme il achevait d'annoncer cette nouvelle, la religieuse parut à son tour au coude de l'avenue.

— Quoi ! c'est vous, ma chère Sœur ! Quelle heureuse surprise ! s'exclama la châtelaine en marchant vers celle qui avait autrefois soigné Mme de Flée et le vieux marquis. Je vous croyais à l'étranger.

— J'ai vécu longtemps hors de France, c'est vrai, répondit doucement la garde-malade. Mais notre Supérieure générale m'y a fait revenir depuis que je vieillis. J'ai soixante ans, Madame.

Malgré cette affirmation, Mme de la Blinière reconnaissait le visage que les rides avaient durci, mais qui gardait les mêmes traits fins et réguliers, le même expression tranquille dans l'encadrement immuable de la guimpe et du voile.

— On m'a choisie de préférence pour venir ici, reprit la religieuse, un peu afin de me donner le grande joie de vous retrouver, Madame, et aussi parce qu'ayant soigné beaucoup d'aliénés, j'ai l'habitude de ces choses-là.

— C'est extraordinaire ; Annaïk semble aller mieux depuis qu'elle est ici.

— Cela n'a rien d'étonnant. En dehors des influences morales qui ont pu agir sur son cerveau malade, l'air de la campagne est, en pareil cas, bien préférable à celui de la mer.

— Oh ! ma Sœur, dit Mme de la Blinière avec l'accent d'une prière fervente, si vous pouviez le faire revenir à la raison, quel bonheur ce serait, et pour elle, et pour moi !

— J'essayerai, Madame, répondit la religieuse.

Annaïk Trébourdec l'avait aperçue. Elle quitta John Behrens et Justin Canchel, accourut.

— J'aime beaucoup les Sœurs, s'écria-t-elle d'un ton joyeux.

— Et moi, beaucoup les personnes qui souffrent, répliqua tendrement la Sœur Saint-Benoît.

LA

A MARSEILLE

Les dossiers du premier syndic de faillites consulté par André Robin lui apprirent que les époux Abraham Salomon, établis épiciers et débitants de boissons, grand chemin d'Aix, avaient dû déposer leur bilan, en avril 1896, juste une année après l'installation de leur commerce.

Le jugement déclaratif de faillite constatait en outre que ce nom de Salomon dont s'étaient servi les faillis ne leur appartenait pas, et rétablissait leur véritable état civil.

L'homme était définitivement désigné dans ce jugement sous le nom de Clépoint Arsène, dit Abraham